

**Règlement ministériel du 25 avril 2025 concernant la réglementation temporaire de la circulation sur la N10 entre Moersdorf et Wasserbillig à l'occasion de travaux d'entretien**

---

La Ministre de la Mobilité  
et des Travaux publics,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Considérant qu'à l'occasion de travaux d'entretien du talus longeant la voie publique, il y a lieu de réglementer la circulation sur la N10 entre Moersdorf et Wasserbillig ;

Vu l'article 100 de l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

*Arrête :*

**Art. 1<sup>er</sup>.** Pendant la période d'exécution des travaux, l'accès aux voies publiques citées ci-dessous est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux :

- la N10 entre Moersdorf et Wasserbillig (N10 PR36,50+476 - N10 PR37,00+484) ;
- la PC3 entre Moersdorf et Wasserbillig (PC3 PRGR056+778 - PC3 PRGR056+029).

Les conducteurs de véhicules et de machines investis d'une mission de gestion et de contrôle du chantier sont autorisés à y accéder.

Cette interdiction est indiquée par le signal C,2a.

Une déviation est mise en place.

**Art. 2.** Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

**Art. 3.** Le présent règlement prend effet le 12 mai 2025 et reste en vigueur jusqu'à l'achèvement des travaux.

**Luxembourg, le 25 avril 2025**  
**La Ministre de la Mobilité**  
**et des Travaux publics**

**(s.) Yuriko Backes**